Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260224-DDP26_033-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTÉ
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

# ACHAT PUBLIC

# TRAVAUX

DECISION DU PRESIDENT N°26-033

OBJET : M19-006 – MARCHÉ DE TRAVAUX PORTANT SUR LA CRISTALLISATION DES RUINES ET LA MISE EN VALEUR DU SITE CASTRAL DU CHÂTEAU DE MARCILLÉ-ROBERT – LOT 1 : ÉCHAFAUDAGE – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE – AVENANT N°12

Le Président de la Communauté de communes :

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,*

*Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R 2194-7,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2021 (DCC21-014), modifiant la délibération du 15 juillet 2020 (DCC20-064), autorisant de manière permanente le Président à prendre toute décision concernant l'exécution des marchés publics, notamment la passation d'avenant,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2019 (DCC19-073) portant sur l'attribution du marché public de* ***travaux de cristallisation des ruines et de mise en valeur du site castral à Marcillé-Robert*** *–* ***Lot n°1 - Echafaudage – Maçonneries – Pierre de taille*** *à l'entreprise* ***Maison GREVET*** *– 20 boulevard Volney - 53 000 LAVAL – SIRET n° 556 450 054 00078 -, notifiée le* ***26/07/2019,*** *pour un montant décomposé comme suit :*

- *Tranche (1) ferme : 85 598,09 € HT soit 102 717,71 € TTC*
- *Tranche (2) optionnelle n° 1 : 60 869,95 € HT, soit 73 043,94 € TTC*
- *Tranche (3) optionnelle n° 2 : 71 102,18 € HT, soit 85 344,22 € TTC*
- *Tranche (4) optionnelle n° 3 : 49 083,64 € HT, soit 58 900,37 € TTC*
- *Tranche (5) optionnelle n° 4 : 57 774,02 € HT, soit 69 328,82 € TTC*
- *Tranche (6) optionnelle n° 5 : 45 898,12 € HT, soit 55 077,74 € TTC*
- *Tranche (7) optionnelle n° 6 : 48 251,94 € HT, soit 57 902,33 € TTC*

*Vu* ***l'avenant n° 1*** *qui avait pour objet des prestations en moins-values portant le nouveau montant de la tranche (1) ferme à 67 709,59 € HT, soit 81 251,51 € TTC,*
*Vu* ***l'avenant n° 2*** *qui avait pour objet des prestations en report de la tranche ferme à la tranche optionnelle 06 pour un montant de 1143 € HT portant le montant de la tranche (1) ferme à 66 566,48 € HT, soit 79 879,78 € TTC, et celui de la tranche (7) optionnelle 06 à 49 395,05 € HT soit 59 274,06 € TTC,*
*Vu* ***l'avenant n°3*** *qui avait pour objet une modification du calendrier d'exécution, sans incidence financière,*
*Vu* ***l'avenant n°4*** *qui avait pour objet des prestations en moins-values portant le montant de la tranche (4) optionnelle 3 à 48 938,64 € HT, soit 58 726,37 € TTC,*
*Vu* ***l'avenant n°5*** *qui avait pour objet la prolongation de la tranche (5) optionnelle n°4 jusqu'au 24 mars 2023 et partant, de prolonger les délais d'exécution du marché,*
*Vu* ***l'avenant n°6*** *qui avait pour objet des prestations en plus-values portant le montant de la tranche (5) optionnelle n°4, à 114 449,17 € HT soit 137 339,02 € TTC,*
*Vu* ***l'avenant n°7*** *qui avait pour objet des prestations en plus-values portant le montant de la tranche (6) optionnelle n°5, à 60 756,55 € HT, soit 72 907,86 € TTC,*
*Vu* ***l'avenant n°8*** *qui avait pour objet de corriger diverses erreurs matérielles des avenants précédents et de repréciser la ventilation des sommes du marché par tranches,*
*Vu* ***l'avenant n°9*** *qui avait pour objet des prestations en plus-values portant le montant de la tranche (7) optionnelle n°6, à 34 543,75 € HT, soit 41 452,50 € TTC, et une rectification du montant de l'avenant n°2 à 643,11 € HT, soit 771,73 € TTC,*

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260224-DDP26_033-DE

*Vu* ***l'avenant n°10*** *qui avait pour objet des prestations en plus-values portant le montant de la tranche (7) optionnelle n°6, à 180 817,12 € HT, soit 216 980,54 € TTC, et une rectification du montant de l'avenant n°2 à 643,11 € HT, soit 771,73 € TTC,*
*Vu* ***l'avenant n°11*** *qui avait pour objet des modifications de durée et partant, des délais d'exécution de la tranche 7 optionnelle 6 et une moins-value portant le montant de la tranche (7) optionnelle n°6, à 179 333,98 € HT, soit 215 200,77 € TTC,*

**Considérant que** l'avenant n°10 a introduit des prestations nouvelles donnant lieu à des prix nouveaux établis en novembre 2024, sans préciser le mois de référence (M0) applicable à leur révision ;

**Considérant qu'**il convient, afin de garantir la cohérence de l'équilibre financier du marché et la bonne application des clauses de variation des prix, de fixer ce mois zéro à novembre 2024, sans incidence sur la consistance des prestations ni sur le montant du marché ;

**Considérant qu'**il est donc nécessaire de conclure un nouvel avenant ;

DECIDE

**Article premier :**
De **modifier** le **marché (M19-006)** de travaux **portant sur la cristallisation des ruines et la mise en valeur du site castral du château de Marcillé-Robert – Lot n°1 : Echafaudage – Maçonneries – Pierre de taille**, conclu avec l'entreprise **MAISON GREVET**, sise 20 boulevard Volney – 53 000 LAVAL – SIRET N°556 450 054 00078-, **afin** :

- **De préciser** que pour les seules prestations introduites par l'avenant 10, le mois de **référence (mois 0)** servant de base au calcul de la révision des prix est fixé au mois de **novembre 2024**.

**Article deux :**
De signer la modification de ce marché, sous la forme d'un **avenant n°12,** avec l'entreprise susmentionnée, dans les conditions précédemment définies, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Article trois :**
Les autres clauses du marché restent inchangées.

**Article quatre :**
Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture,
- Notifiée à l'entreprise MAISON GREVET et à la Maîtrise d'œuvre.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré

Fait à Retiers, le 20 février 2026

Signé par : Luc Gallard
Date : 24/02/2026
Qualité : Président

Le Président,

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.